Nations Unies A/56/194

Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session

Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne

Lettre datée du 10 août 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ». Je recommande que la question soit examinée directement en plénière pendant la partie principale de la cinquante-sixième session.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je joins à la présente lettre un mémoire explicatif (voir annexe).

Le Représentant permanent
(*Signé*) **Sun** Joun-yung

01-50932 (F) 140801 140801
0150932

Annexe

Mémoire explicatif

Le sommet intercoréen historique tenu à Pyongyang au mois de juin 2000 et l'annonce de la déclaration conjointe, la première de ce genre depuis la division de la péninsule il y a plus d'un demi-siècle, ont marqué un progrès décisif dans les relations intercoréennes. Depuis le sommet, les deux parties ont procédé à des échanges et mené des efforts de coopération en faveur de la paix et de la stabilité dans la péninsule et, à sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution intitulée « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (résolution 55/11 du 31 octobre 2000), dans laquelle elle a accueilli avec satisfaction et encouragé le processus de paix et de réconciliation dans la péninsule.

Vu l'importance attachée par les deux parties à l'application des accords intercoréens et l'intérêt constant manifesté par les États Membres en faveur du processus de paix, j'espère que l'Assemblée générale réaffirmera son soutien à la bonne application de la déclaration conjointe et des autres accords liant la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée. C'est pourquoi je demande l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne ». Compte tenu de la nature de la question, il est demandé qu'elle soit examinée en plénière.

und_gen_n0150932_docu_n